

SEANCE du 21 Janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 14/01/2021

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Raphaël GUILLOT, Jean-Pierre REBOURS, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, et Evelyne SERREAU ;

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Virginie RENO, Sébastien BIETT et Anne PRIGENT

PROCURATION(S) : Virginie RENO à Alain SOUVRAIN, Sébastien BIETT à Myriam LELONG

Mme Anne CHESNESEC a été nommée secrétaire.

D 1-2021 Travaux de restauration de l'école publique – Travaux de plomberie

M. le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal de réaliser des travaux de restauration et d'isolation à l'école publique en 2021.

Il présente les devis de plomberie reçus, suite à consultation et propose aux conseillers d'attribuer le marché correspondant. Les marchés relatifs aux autres corps de métiers seront attribués lorsque le Budget Primitif 2021 aura été voté.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer le marché à procédure adaptée suivant :

N° 2021-1 : Ets SEINTIER pour la plomberie, retenu à l'unanimité des votants (12/12) pour un montant de travaux de 13 806.33 € HT soit 16 567.60 € TTC ;

- Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette somme sera inscrite au compte 21312 du budget principal 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

D 2-2021 Demande d'aide financière au Conseil Départemental**– Opération « 1000 chantiers pour nos artisans locaux » -**

M. le Maire informe les élus que, dans le cadre du Plan de Relance, le conseil départemental met en place une opération baptisée « 1000 chantiers pour nos artisans » visant à soutenir et relancer l'économie locale.

Il propose aux communes une aide dans le cadre de leurs travaux d'investissement, afin qu'elles puissent les engager rapidement en les confiant à des artisans locaux. L'aide financière représente 50% du montant de la dépense dans la limite de 5000€ de subvention par commune.

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention sur la base du devis des Ets SEINTIER, accepté pour la réalisation des travaux de plomberie à l'école publique : devis 180343 pour un montant de 13 806.33 € HT (16 567.60 € TTC).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

- Décident de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'Opération « 1000 chantiers pour nos artisans » en communiquant au conseil départemental le devis 180343 des Ets SEINTIER

- Autorisent M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

D 3-2021 Subvention communale aux associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer, pour l'exercice 2021, les subventions suivantes et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021.

Messieurs Raphaël GUILLOT et Michel DUFOUR, respectivement présidents des associations « Les cavaliers de la Tour » et de « Gym Loisirs » n'ont pas pris part au vote :

Association	Compte 6574
Association de chasse de Coulommiers-la-Tour	80,00
Gym Loisirs de Coulommiers-la-Tour	600,00
Les Cavaliers de la Tour	250,00
Comité des fêtes de Coulommiers-la-Tour	300,00
Amicale des Pompiers de Selommes	50,00
Prévention Routière	40,00
Les conciliateurs de Justice	50,00
Imprévus	100,00

D 4-2021 Fonds d'aide communautaire aux investissements locaux (FACIL) - convention

M. le Maire rappelle la demande d'aide financière adressée à la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CA TV), dans le cadre du fonds FACIL, pour les travaux d'accessibilité du cimetière.

Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le bureau communautaire a décidé d'attribuer à la commune de Coulommiers-la-Tour une aide pour un montant prévisionnel maximal de 2600 € équivalent à 20% du montant éligible HT. M. le Maire fait lecture de la proposition de convention préparée par les services de la CA TV et propose de valider ladite convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'approuver la convention d'attribution du fonds FACIL telle que proposée par la CA TV
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

- Voirie : afin de réfléchir à l'amélioration de la sécurité routière sur le chemin de la Forêt et l'Allée de la Gare, les données enregistrées par les radars pédagogiques vont être analysées.
- Ecole : les élus refusent la demande d'achat d'un lave-linge – problématique du séchage non résolue.
- Révision du loyer du logement de la mairie : délibération lors du prochain CM (données manquantes)
- Mise en location du logement dit de la Poste : l'étude notariale étudie les dossiers de candidature.
- Habitation sinistrée ruelle des Doves : rappel aux élus de la situation (déjà présentée en septembre 2019) compte tenu des problèmes de succession non solvable.
- Plan d'adressage de la commune : la mission de mise à jour des fichiers sur la plateforme d'adressage est confiée à la Poste pour 300 € HT.
- Boîte à livres : les élus ont choisi le principe d'une armoire qui sera installée place du 8 mai 1945, à côté de la pompe à eau.
- Site internet : le projet a bien avancé et sera bientôt mis en ligne. Tant que certaines pages sont encore « en travaux », M. le Maire souhaite qu'il ne soit consultable que par les élus.
- Ressources humaines : l'agent des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite au 01/07/2021.
- Cimetière : la restauration de l'ossuaire est prévue en février.
- Voirie : d'un commun accord avec la division des Routes Nord, les communes de Crucheray et de Villetrun, l'accès par Malignas et la route de Crucheray sera interdite aux poids lourds afin de préserver l'état de la chaussée et le pont de Malignas. Le panneau sera installé sur la RD957.
- Feu d'artifice : les élus décident de passer commande dans l'optique d'un retour à la normale de la situation sanitaire.
- Travaux d'enfouissement des réseaux à Villejumard : les réseaux sont enfouis, les nouveaux lampadaires sont posés et les entreprises EIFFAGE et ORANGE vont procéder au démontage des poteaux inutiles.
- Bâtiments communaux : la nouvelle porte des toilettes place du Torrado va être installée le 3 février.